

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Lundi 17 octobre 2016

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 10 octobre 2016, s'est réuni le lundi 17 octobre 2016 à 18h, en séance publique à la Salle Polyvalente de Laissaud, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36 - *Quorum* : 19

Nombre de membres présents : 22 délégués dont 3 suppléants

Nombre de membres représentés : 3 délégués

Nombre de voix : 37 voix

Délégués titulaires présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
François	CANTAMESSA	Co.RAL	1 voix
Jean-Claude	BERGER	C.C.H.C.S.	1 voix
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	C.C.H.C.S.	1 voix
Xavier	TORNIER	C.C.H.C.S.	1voix
Philippe	TROUTOT	C.C.H.C.S.	1 voix
Carlo	APPRATTI	Arbin	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	Cruet	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix

- Délégués suppléants présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	C.C.H.C.S.	1 voix
Laurent	GRILLET	C.C.H.C.S.	1 voix
Bertrand	DELACHENAL	Saint Pierre d'Albigny	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés :

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Christiane BRUNET	Département	Auguste PICOLLET	3 voix
Dominique RUAZ	Département	André VAIRETTO	3 voix
Daniel TAVEL	CCHCS	Xavier TORNIER	1 voix

Délégués excusés :

Martine BERTHET, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Daniel CHARVAZ, Christelle HUGONOT, Jean-François MOLLARD ; Stéphanie GARDET-MICHOT

Assistaient en outre à la séance :

Louis ROGET, Dominique LAMBERT

Vincent BRUET- HOTTELAZ a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 13 juin 2016
--

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT – REGULARISATION DES DELEGUES DE LAISSAUD

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 5 mai 2014, la Commune de Laissaud a désigné en qualité de délégué suppléant Dominique LAMBERT.

Lors de l'installation du Conseil Syndical le 21 mai dernier, il a par erreur été indiqué Bertrand EXERTIER en qualité de délégué suppléant de la Commune de Laissaud.

M. le Président confirme l'installation de Dominique LAMBERT en qualité de délégué suppléant de la Commune de LAISSAUD.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

- Délégués Titulaires :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine
Martine	BERTHET	Département
Christiane	BRUNET	Département

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Auguste	PICOLLET	Département
Dominique	RUAZ	Département
Jacqueline	TALLIN	Département
Olivier	THEVENET	Département
André	VAIRETTO	Département
Frédéric	BURNIER-FRAMBORET	Co.RAL
François	CANTAMESSA	Co.RAL
Florent	FERRACIN	Co.RAL
François	HOMMERIL	Co.RAL
Jean-Claude	BERGER	C.C.H.C.S.
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	C.C.H.C.S.
Daniel	CHARVAZ	C.C.H.C.S.
Roland	BRUNIER-COULIN	C.C.H.C.S.
Daniel	TAVEL	C.C.H.C.S.
Xavier	TORNIER	C.C.H.C.S.
Philippe	TROUTOT	C.C.H.C.S.
Yves	DE BRUYNE	Aiton
Carlo	APPRATTI	Arbin
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf
Yannick	LOGEROT	Chamousset
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier
Jean-Michel	BLONDET	Cruet
Jean-Paul	VADEL	Francin
Fabrice	BOUCHE	Fréterive
Philippe	VALLET	La Chavanne
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud
Jean-François	MOLLARD	Les Marches
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes
Alain	RIBEYROLLES	Montmélian
Pierre	GLARMET	Planaise
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac
Jean-François	QUESNEL	Saint Jean de la Porte
Stéphanie	GARDET-CHIMOT	Saint Pierre d'Albigny

- *Délégués suppléants :*

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine
Véronique	AVRILLIER	Co.RAL
Jean-Louis	BILLON-BRUYAT	Co.RAL
Raymond	MULLER	Co.RAL
Marie	NICASTRO	Co.RAL
Denis	AMANN	C.C.H.C.S.
Christian	COMBAZ	C.C.H.C.S.
Véronique	FAVRE	C.C.H.C.S.
Laurent	GRILLET	C.C.H.C.S.
Philippe	GUIRAND	C.C.H.C.S.
Christophe	METGE	C.C.H.C.S.
Alain	SIBILLE	C.C.H.C.S.
Yves	SONNET	Aiton
Louis	ROGET	Arbin

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Patrick	FERLIN	Bourgneuf
Claude	ROYER	Chamousset
Christelle	HUGONOT	Châteauneuf
Jean-Noël	PADEL-FOURDAN	Coise-Saint Jean Pied Gauthier
Alexandra	BARRE	Cruet
André	VIBOUD	Francin
Marie-Hélène	DIE-FRANCOZ	Fréterive
Jean-Charles	MAZZINI	La Chavanne
Dominique	LAMBERT	Laissaud
Joëlle	FERNANDES	Les Marches
Delphine	GOUDIER	Les Mollettes
Philippe	GOLEC	Montmélian
Rosario	RAFFELE	Planaise
Sylvie	SCHNEIDER	Sainte Hélène du Lac
Romuald	GIROD	Saint Jean de la Porte
Bertrand	DELACHENAL	Saint Pierre d'Albigny

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 octobre 2016

2. REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LE DEPLACEMENT A PARIS EN VUE DE VISITE DU MODELE PHYSIQUE DE L'ISERE DANS LE LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE D'EDF A CHATOU

Rapporteur : M. le Président

En juin dernier, Philippe Vallet, Président du SISARC, accompagné de Christophe Dall'Osto et Thibault Boissy, agents du Département en charge du suivi technique du Syndicat, sont allés, au nom du Conseil Syndical visiter le modèle physique de l'Isère dans le laboratoire d'hydraulique d'EDF à Chatou.

Les frais suivants ont été pris en charge par Christophe Dall'Osto pour un montant total de 684.30 € :

- Billets SNCF : 570 €
- Complément SNCF (changement train au retour) : 75 €
- Billet SNCF RER : 21.30 €
- Aéroport Saint Exupéry (frais de parking) : 18 €

Il convient de procéder au remboursement.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le remboursement des frais de déplacement de cette mission à Christophe Dall'Osto selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 octobre 2016

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

3. AXE 8 DU PAPI 2 - TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : M. le Président

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Dans ce cadre, elle est financée à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.

Cette opération a pour objectif d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

Les travaux de restauration du lit de l'Isère conduits pendant la période 2016/2018 seront réalisés en 2 phases:

- Hiver 2016/2017 : 200 000 m³

- Hiver 2017/2018 : 250 000 m³

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 4,5 M € HT.

Les sédiments extraits du lit de l'Isère sont appelés à être déposés :

- En appui de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset*
- Dans les plans d'eau de Pré la Chambre sur la commune de Chamousset et des Gabelins sur la commune d'Aiton*
- Dans les carrières en activités (carrières VICAT de Laissaud et de La Chavanne) au vu des tarifs de reprise qu'ont in fine acceptés les exploitants de carrière.*

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement EGIS – CNR – ECOSPHERE et notifiée début mars 2015.

Cette opération nécessite l'obtention des autorisations au titre des articles L.214-4 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Pour ce faire, une enquête publique est intervenue du lundi 8 août au vendredi 9 septembre sur le territoire des Communes de Saint Pierre d'Albigny, Montmélian, Grésy-sur-Isère, Aiton, Chamousset et Bourgneuf.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 11 octobre dernier. Ce dossier sera présenté au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques) le 19 octobre prochain.

La durée de réalisation est estimée à 6 mois environ pour la phase 1 et 6 mois pour la phase 2. Pour la phase 1, les travaux ont été organisés en 3 marchés, tous 3 dévolus dans le cadre d'une procédure européenne. Les consultations ont été lancées le 9 septembre. La remise des offres a été fixée au 10 octobre. La réunion de la CAO s'est tenue le 17 octobre.

A la demande des conseillers, M. Le Président rend compte du déroulement de l'analyse des offres par la CAO.

Il précise en outre que la valeur technique des offres comptait pour 70% dans les critères de sélection et que le prix proposé par les différentes entreprises étaient tous en deçà de l'estimation du maître d'œuvre.

La CAO a retenu, pour chacun des marchés, l'entreprise la mieux-disante.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

A la demande de **Philippe Troutot**, il est précisé que la coordination de sécurité de ces chantiers a été confiée à CBAT (74 - Seynod) pour un montant de 2 620 € HT (marché notifié le 15 juillet 2016).

3. 1 AXE 8 DU PAPI 2 - MARCHE DE TRAVAUX 2016-SIS-027 « TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - MARCHE N° 1 DEFRICHEMENT ET DEBOISEMENT - PHASE 1 » – ATTRIBUTION DE MARCHE

Ce marché de travaux est dévolu dans le cadre d'une procédure européenne.

L'appel public à la concurrence a été publié le 9 septembre 2016 au JOUE, BOAMP, sur le profil d'acheteur mutualisé www.marches-publics.info avec alerte par courriel aux fournisseurs inscrits :

3 offres ont été reçues dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2016 a attribué le marché de travaux n° 2016-SIS-027 « **Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 1 Défrichage et déboisement - phase 1** » à l'entreprise **BOIS DES ALPES** - Le Thielet - 38570 HURTIERES pour un montant de 122 298,00 € HT.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « **Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 1 Défrichage et déboisement - phase 1** » avec l'entreprise **BOIS DES ALPES** selon les modalités précisées ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 octobre 2016

3. 2 AXE 8 DU PAPI 2 - MARCHE DE TRAVAUX 2016-SIS-028 « TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - MARCHE N° 2 TERRASSEMENT - PHASE 1.1 » – ATTRIBUTION DE MARCHE

Ce marché de travaux est dévolu dans le cadre d'une procédure européenne.

L'appel public à la concurrence a été publié le 9 septembre 2016 au JOUE, BOAMP, sur le profil d'acheteur mutualisé www.marches-publics.info avec alerte par courriel aux fournisseurs inscrits :

10 offres ont été reçues dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2016 a attribué le marché de travaux 2016-SIS-028 « **Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 2 Terrassement - Phase 1.1** » au groupement **VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA - ZI Arc Isère - 283 rue Louis Armand - 73390 BOURGNEUF** pour un montant de 1 128 773.40 € HT

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché : « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 2 Terrassement - Phase 1.1 » avec le groupement VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA selon les modalités précisées ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 octobre 2016

3. 3 AXE 8 DU PAPI 2 - MARCHE DE TRAVAUX 2016-SIS-029 « TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE - MARCHE N° 3 TERRASSEMENT »- PHASE 1.2 – ATTRIBUTION DE MARCHE

Ce marché de travaux est dévolu dans le cadre d'une procédure européenne.

L'appel public à la concurrence a été publié le 9 septembre 2016 au JOUE, BOAMP, sur le profil d'acheteur mutualisé www.marches-publics.info avec alerte par courriel aux fournisseurs inscrits :

10 offres ont été reçues dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2016 a attribué le marché de travaux 2016-SIS-029 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 3 Terrassement - Phase 1.2 » au groupement VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA - ZI Arc Isère - 283 rue Louis Armand - 73390 BOURGNEUF pour un montant de 398 061.00 € HT.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les marchés « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 3 Terrassement - Phase 1.2 » avec le groupement VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA - ZI Arc Isère - 283 rue Louis Armand - 73390 BOURGNEUF pour un montant de 398 061.00 € HT ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 octobre 2016

**4. AXE 7 DU PAPI 2 – MARCHES DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT
- DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ISERE AU DROIT DE LA ZONE D'ACTIVITES
D'ALPESPACE
- DE LA DIGUE DE L'ISERE DANS LE SECTEUR DU PONT DE GILLY-SUR-ISERE
SUITE A DONNER AUX DEMANDES DE REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES
DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Rapporteur : M. le Président

M. le Président rappelle que ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Les travaux ont été réceptionnés. Toutefois, un différend persiste entre le SISARC et le groupement d'entreprises sur le montant du décompte général des travaux.

Une rencontre est intervenue le 27 septembre dernier avec les 2 groupements d'entreprises et les membres du Bureau du SISARC.

Les groupements ont réitéré leurs demandes de rémunérations complémentaires.

Au vu des nouveaux arguments développés, et afin de mieux mesurer les enjeux pour le SISARC, M. Le Président explique qu'il a été demandé une analyse technique et juridique complémentaire.

Il en rend compte à l'Assemblée.

A l'issue d'un large débat, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, mandate le Bureau pour poursuivre les négociations avec les groupements en vue d'un éventuel accord transactionnel ; accord dont les conditions devront nécessairement être soumises à l'approbation du Conseil Syndical.

<p style="text-align: center;">5. MARCHE DE TRAVAUX DE TRAITEMENT DE LA VEGETATION DES DIGUES DE L'ISERE - 10^{EME} TRANCHE DU PLAN DECENNAL</p>

Rapporteur : M. le Président

Le plan décennal d'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc est porté par le SISARC depuis 2008.

Les travaux réalisés dans ce cadre sont subventionnés par l'Etat (40%) et font l'objet d'une participation d'AREA à hauteur de 20 %.

En octobre 2015, une convention a été signée avec l'AREA prévoyant la prolongation sur 3 années de ce plan d'entretien.

Les travaux inscrits à la 10^{ème} tranche de ce plan décennal ont été arrêté au dernier Conseil Syndical.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) pour le marché de travaux correspondant 2016-SIS-031 « Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Arc en Combe de Savoie (Communes de Chamousset et Bourgneuf) 2016-2017 » a été publié le 22 septembre 2016 avec une remise des offres prévue le 14 octobre 2016.

3 offres ont été remises.

Au vu l'analyse des offres, le marché est attribué à l'entreprise GRDE (38760 VARCES) pour un montant de 14 195 €.

Pour l'information des délégués.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

6. EROSION DE LA BERGE RIVE GAUCHE DE L'ISERE EN AMONT DU PONT ALBERTIN

Rapporteur : M. le Président

Lors de la crue du 1^{er} mai 2015, l'Isère a érodé sa berge rive gauche sur une longueur de l'ordre de 100 m. Elle est localisée en aval de la confluence de l'Arly, une centaine de mètres en amont du pont Albertin.

Cette érosion a emporté une partie de la propriété privée située en bordure de l'Arly et menace sérieusement la maison d'habitation.

Ce désordre est situé à l'intérieur du périmètre de compétence du S.I.S.A.R.C (confluence de l'Arly). En revanche, il n'est pas situé dans l'emprise du tronçon endigué de l'Isère.

L'analyse technique montre que la situation est sérieuse et qu'une intervention est requise. Le dossier devrait être inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage du PAPI de la Combe de Savoie programmée en novembre 2016.

Il est proposé que le SISARC puisse diligenter de gré à gré une étude auprès d'un Bureau spécialisé afin d'établir le diagnostic technique : confirmation de la gravité, analyse des solutions techniques envisageables, définition des mesures conservatoires qui doivent être prises, établissement d'un avant-projet chiffré.

Ensuite, un tour de table sera organisé avec les décideurs locaux pour arrêter des choix techniques, préciser les modalités financières : quelles subventions possibles, quel autofinancement ? participation des propriétaires ? de l'assureur ? de la Commune ? la comparaison coût des travaux / valeur vénale du bien... avant une décision finale quant au portage du projet.

Philippe Troutot, puis Carlo Appratti s'interrogent de savoir s'il est bien dans les missions du SISARC d'intervenir sur ce dossier, n'est-ce pas plutôt de la responsabilité de l'Etat, du Maire de la Commune, du propriétaire et de son assurance ?

Il leur est répondu qu'il est effectivement dans les compétences du SISARC de conduire ce type d'étude pour les Communes de son territoire.

Même s'il s'agit du domaine public fluvial, les berges ne sont pas du ressort de l'Etat ; celui-ci ne mobilisera pas de moyens d'expertise sur un tel dossier.

En ce qui concerne l'assureur, dans l'immédiat, la maison n'étant pas directement impactée, il n'entend pas agir.

C'est effectivement la Maire de la Commune de Grignon, Commune de la Co.RAL, membre du Syndicat qui a sollicité l'aide du SISARC.

C'est ce que fait régulièrement le SISARC pour les Communes de son territoire dès lors que ce pose des problèmes de ce type.

L'objectif étant de finaliser l'étude diagnostic d'ici la fin de l'année et de solliciter l'inscription de l'opération au PAPI 2.

Après débat, le Conseil Syndical valide la démarche étant clairement établie que l'implication du S.I.S.A.R.C au stade du diagnostic ne préjuge en rien du financement ultérieur des travaux, ceux-ci relevant à l'évidence d'une clé de financement déterminée en fonction des intérêts directs des membres comme le prévoient les statuts du Syndicat.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 2 novembre 2016

8. AVANCEMENT DES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

M. le Président fait état des difficultés rencontrées pour respecter l'intégralité du calendrier prévisionnel du PAPI. Il précise que l'équipe technique mise à disposition par le Département quoique très impliquée et tout à fait compétente (il l'en remercie) doit faire face à d'importantes charges, les dossiers sont complexes, demandent un suivi approfondi, chronophage sans compter les urgences qui viennent se greffer suite à la crue du 1^{er} mai 2015 par exemple.

Le Département prévoit de renforcer l'équipe technique prochainement et c'est tant mieux, espérant que ce renfort permettra à l'équipe de poursuivre ses missions plus sereinement. Quoiqu'il en soit, cette situation met en exergue les limites de l'organisation actuelle du SISARC, et ce d'autant plus qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la nouvelle compétence GEMAPI sera obligatoirement dévolue aux intercommunalités.

Le prochain comité de pilotage du PAPI se tiendra en Préfecture de Savoie le 22 novembre 2016.

Le SISARC proposera que soit établi un avenant :

- *pour prolonger le PAPI 2 qui ne saurait être mis en œuvre en totalité dans les 4 ans prévus initialement ;*
- *pour y inscrire de nouvelles opérations comme celles de l'aménagement du torrent de la Combaz à Notre Dame des Millières ou la protection des érosions sur la Commune de Grignon évoquée précédemment.*

Pour l'information des délégués.

9. ETUDE DE RETOUR D'EXPERIENCE DES DEUX CHANTIERS DE REPARATION DES DIGUES DE 2015

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a réalisé en 2015 deux gros chantiers de réparation des digues. Ces deux opérations sont les premières de l'axe 7, elles seront suivies par d'autres confortements de digues, tout aussi importants et complexes, dans d'autres secteurs comme le prévoit le PAPI 2. Avant d'aller plus en avant, au vu de la difficulté dans la mise en œuvre de ces opérations (sujétions techniques imprévues), le Conseil Syndical avait, lors de sa réunion du 9 décembre 2015, émis l'avis qu'il serait souhaitable de tirer tous les enseignements de ces deux affaires.

A cette fin, une étude va être engagée au plus vite avec le bureau d'études Hydrétudes afin d'affiner la méthodologie préparatoire au vu des contraintes techniques et administratives qui se sont faites jour.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Cette étude sera inscrite et financée à l'axe 7 du PAPI 2.

Pour l'information des délégués.

**10. MESURE COMPENSATOIRE DE SURELEVATION DE LA DIGUE DE
CHAMOUSSET- TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE
BOURGNEUF**

Rapporteur : M. le Président

Délibération retirée de l'ordre du jour

11. RAPPORT D'ACTIVITE

Rapporteur : M. le Président

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Président adresse chaque année, aux Maires des collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Le projet de rapport d'activités 2015, est validé par le Conseil Syndical. Il sera transmis aux Maires et Présidents des Collectivités membres afin d'être présenté lors d'une séance publique au cours de laquelle les Elus du SISARC peuvent être entendus.

Pour l'information des délégués.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- **le mardi 6 décembre à 18h30** à l'Arpège.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19 h 45.

A Albertville, le 24 octobre 2016
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 24 octobre 2016 au 24 novembre 2016 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les communes membres le 2 novembre 2016.